

## BENIN

### MESURES ADOPTEES ET PERSPECTIVES

#### I - SITUATION DE LA DGI AVANT LA PANDEMIE

- ☞ En début d'exercice 2020, bien que les premiers cas de Covid-19 aient été découverts en Chine en décembre 2019, l'économie mondiale en générale et celle béninoise en particulier n'avait aucune idée sur la progression future de la maladie et sa mutation en pandémie.
- ☞ Les perspectives de mobilisation des recettes fiscales intérieures au titre de l'année 2020 tablaient sur un accroissement de 9,5% par rapport aux réalisations de 2019.

Plusieurs actions majeures étaient envisagées pour atteindre l'objectif de recettes dont entre autres,

- ✓ la généralisation des factures normalisées ;
- ✓ la réforme relative à la déclaration sur formulaire unique des impôts sur salaire et des cotisations sociales ;
- ✓ la déclaration et le paiement en ligne des impôts locaux dus par les grandes et moyennes entreprises ;
- ✓ la poursuite des téléprocédures, notamment par l'extension de la digitalisation aux centres non encore intégrés dans le périmètre de SIGTAS ;
- ✓ la mise en œuvre de la taxe de plus-values immobilières instituée par la loi de finances pour la gestion 2020 ;
- ✓ la dynamisation des contrôles fiscaux avec (i) les premières interventions dans le cadre de l'Initiative Inspecteurs sans Frontières (IISF) ; (ii) les contrôles du des secteurs des assurances avec une assistance technique extérieure.

Le premier cas de covid-19 a été détecté au Bénin, en mars 2020 et donc n'avait pas impacté la mobilisation de recettes au cours de cette période.

En effet, la DGI a réalisé en termes de recettes fiscales nettes au 31 mars 2020, une mobilisation de 100,6% par rapport aux prévisions au titre du premier trimestre à 2019. En glissement annuel, il est enregistré un accroissement de 26,1% par rapport aux recettes de la même période 2019. La mobilisation des recettes a été beaucoup plus induite par les impôts directs (+60%) en glissement annuel contre seulement 2% pour les impôts indirects.

La mise en œuvre des réformes, la conduite des contrôles fiscaux et la vulgarisation des nouvelles mesures de la loi des Finances aussi avaient été bien engagées jusqu'à la détection du premier cas.

## **II - MESURES PRISES POUR MAINTENIR LE RYTHME DE MOBILISATION DES RECETTES**

### **Mesures administratives**

Le Bénin n'ayant pas connu de grave crise sanitaire, la DGI ne disposait pas de plan de continuité d'activités. Mais y réfléchissait déjà à la suite de la mission TADAT en octobre 2019 qui avait, entre autres, recommandé la mise en place d'un plan de reprise d'activités.

Pour limiter les effets de la pandémie sur la mobilisation des recettes fiscales intérieures, un plan de continuité des activités a donc été rédigé et vulgarisé dans tous les services de la DGI et mis en œuvre. Il vise à :

☞ ***protéger la santé et la sécurité des agents de la DGI et des contribuables***

- ✓ dispositif de lavage de mains et gel hydroalcolique
- ✓ traitement décalés des documents support papier
- ✓ rotation du personnel dans les bureaux
- ✓ mise à disposition de masques
- ✓ mise en congé des agents âgés de plus de 50 ans.

☞ ***assurer la continuité du recouvrement de l'impôt et des services offerts par la DGI par la réorganisation du travail***

- ✓ télétravail au niveau de plusieurs services (vérificateurs)
- ✓ réunions en ligne

☞ ***Dynamiser le recouvrement par le renforcement des téléprocédures***

- ✓ Communication sur les téléprocédures à l'endroit des contribuables et des agents de la DGI
- ✓ *accélération du développement et mise en service de la plateforme e- enregistrement.*

## **Mesures de soutien aux entreprises**

Les mesures **fiscales** de soutien aux entreprises ont été prises à travers une décision du Conseil des Ministres validée après par la loi de finances rectificative.

### **☞ Mesures fiscales dérogatoires de soutien aux entreprises avec échéance au 30 juin 2020**

- ✓ Dispense de pénalité et amende fiscales sur le dépôt hors délai des déclarations de résultats et des états financiers de l'exercice 2019 pour un montant de **0,375 milliards FCFA**
- ✓ Dispense de pénalités, amendes majorations, intérêts moratoires et autres frais de poursuite sur les paiements tardifs des impôts durant la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 pour un montant de **1,037 milliard FCFA**

### **☞ Mesures de reconstitution de trésorerie**

- ✓ Accélération du remboursement des crédits de TVA : **8, 68 milliards au 11 novembre 2020**

### **☞ Mesures dérogatoires avec échéance au 31 décembre 2020**

- ✓ Exonération des importations et de livraison des équipements, matériaux et consommables entrant dans le cadre des situations d'urgence exceptionnelles liées à la riposte contre la pandémie de la COVID 19, durant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020, de tous impôts et taxes à l'exception de l'impôt sur le revenu ;
- ✓ Exonération des transporteurs publics de voyageurs et de marchandise de la TVM sur la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2020 ; (des crédits d'impôts seront octroyés aux contribuables ayant déjà payé). Le montant de l'exonération est évalué à **1,68 milliards FCFA**
- ✓ Autorisation de la déduction de l'intégralité des dons consentis à l'Etat dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, estimation : **1,2 milliards FCFA.**

### III - SITUATION DES RECETTES ET PERSPECTIVES POST COVID

En somme, la pandémie aurait occasionné un recul estimé à 5,3%, ramenant le taux de croissance à 2,3% en 2020 contre 7,6% initialement prévu.

#### **Situation des recettes**

**Révision en baisse des prévisions initiales nettes de l'ordre de 13,8%**

**Les réalisations de la DGI se présentent à fin septembre 2020 comme suit :**

- ✓ au premier trimestre : 100,6% des prévisions
- ✓ au 2<sup>ème</sup> trimestre : 100,4% des prévisions.
- ✓ au 3<sup>ème</sup> trimestre : 94,3% des prévisions.

#### **Constat au niveau des activités économiques**

Baisse des chiffres d'affaires de plusieurs grandes entreprises notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, le commerce, la distribution d'énergie, etc.

#### **Mise en œuvre des réformes et des contrôles fiscaux**

- ✓ Les réformes sur la digitalisation évoluent normalement.
- ✓ Les contrôles fiscaux se font dans le respect des gestes barrières mais on note beaucoup de demandes de report.

Pour la relance de la mobilisation des recettes la DGI envisage accélérer son processus de digitalisation à travers :

☞ **la mise en Interconnexion de tous les Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) hors périmètre SIGTAS :**

- généraliser les téléprocédures dans tous les centres des impôts ;
- améliorer le système de gestion de la fiscalité locale au niveau des CIPE.

☞ **la mise en place d'une plateforme d'échanges automatiques de données entre la DGI et les banques :**

- limiter le flux des requêtes de droit de communication sur la situation financière des contribuables vers les banques;
- faciliter les recherches d'information sur les contribuables;
- optimiser le contrôle fiscal.

☞ **la mise en place du Business Intelligence (BI) :**

- analyser et l'exploitation des données issues de la dématérialisation à des fins de recoupement et de prévision fiscale;
- analyser automatique des données issues des différents serveurs en vue de prendre des décisions.

☞ **le renforcement de l'effectif des inspecteurs des impôts**

☞ **la poursuite des réformes :**

- renforcer le suivi des obligations déclaratives et de paiement ;
- poursuivre les réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- généraliser la facture normalisée ;
- renforcer de la coopération internationale à travers l'échange d'informations et la poursuite des contrôles dans le cadre de l'IISF ;
- renforcer les mesures d'assainissement du fichier des contribuables ; facilitation pour encourager la formalisation des entreprises du secteur informel ;
- fiscaliser les activités des grands marchés du Bénin ;
- poursuivre les efforts de recouvrement des RAR.

En dépit de la pandémie de la covid-19 et ses effets induits sur l'activité économique, la DGI continue de mobiliser les recettes à un rythme soutenu. Elle entend poursuivre dans cette dynamique en 2021 et projette accroître les recettes de l'ordre de 13% par rapport aux recettes attendues à fin décembre 2020.